



De :

Thierry CHAUDRON

Adjoint au Maire chargé de la présidence et de l'animation du conseil de quartier Orly Ouest et de l'organisation de la démocratie de proximité.

Direction Démocratie et Vie Locale
Ville d'Orly.

A :

Mesdames et Messieurs les **Conseillers de Quartier Ouest titulaires et suppléants**

Pour information :

Imène SOUID, Maire

Alain GIRARD, Maire Adjoint Quartier Est

Maribel AVILES-CORONA, Maire Adjointe Quartier Centre

Frank Erik BAUM, Adjoint au Maire, délégué au Développement durable, transition écologique, environnement, hygiène, sécurité

Renaud LERUDE, Conseiller municipal délégué à la Gestion urbaine

COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER OUEST DU 7 Mars 2024

Le conseil de quartier Ouest s'est réuni le Jeudi 7 Mars 2024, à la salle de l'Orangerie sous la présidence de Monsieur Thierry CHAUDRON, Maire Adjoint.

Etaient présent(e)s à la séance :

Vice-Présidente : Mme Nathalie ROBERT

Pour le collège des élus :

Jinny BAGE, Thierry CHAUDRON, Yann GILBERT, Annie RAMARIAVELO, Sylvain CAPLIER.

Pour le collège des acteurs socio-économiques :

Jocelyne BRUNEAU, Thierry CAPLIER, Vincent CHARLOT, Abdelkarim GUERROUJ, Anna-Dora RODRIGUEZ, Pierre STOUVENEL,

Pour le collège des habitants (titulaires et suppléants) :

Rémy CONTE, Jean-Michel BONHEUR, Abdé NASSIB, Laetitia CROLET, Elisabeth GAUTHREAU, Jean-Marc RASO, François RIPOLL, Luigi SURACE, Claude POUGET

Pour l'Administration :

Cabinet de Mme La Maire, DGA Adjointe, Direction Démocratie et vie Locale.

Invités :

Frank Eric BAUM, Maire Adjoint Développement durable, Renaud LERUDE, Conseiller municipal délégué à la Gestion urbaine.

N'étaient pas présent(e)s à la séance :

Elus excusés: Malika VERA, Maire Adjointe.

Conseillers excusés :

Magali BUZON, Fabienne JAIME, Gisèle MBIMA, Alix ZIMMERMAN

Elus absents :

Mesdames les Maires Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseiller(e)s de Quartier,
Mesdames des Services et du Cabinet,
Mesdames et Messieurs,
Chers Orlysiens, et Chères Orlysiens,

Monsieur Thierry CHAUDRON déclare ouvert le **11^{ème} Conseil de Quartier Ouest**, 4^{ème} du second mandat des conseillers tirés au sort. Il remercie le public présent d'être venu nombreux. Le conseil de Quartier Ouest inaugure une nouvelle configuration de l'espace dans la salle de l'Orangerie, d'une part pour accueillir plus de public, et d'autre part, pour favoriser les échanges entre tous.

Monsieur Thierry CHAUDRON ouvre ce conseil avec les 6 temps forts qui ont ponctué cette réunion, dont 3 temps de partage et d'expression avec le Public, laissant place aux questions, et surtout aux réponses.

Parmi ces temps forts, 3 thèmes majeurs ont été abordé :

1. La Nouvelle Régie de l'eau : rappel des objectifs de la création de la régie de l'eau, présentation des éléments concrets de mise en œuvre, et des bénéfices pour les Orlysiens, avec l'intervention de Frank-Eric BAUM, Maire Adjoint Environnement
2. Le tri des bio-déchets,
3. Les projets et aménagements du Quartier Ouest.

I. Intervention de Mme Nathalie ROBERT, Vice-Présidente du Conseil de Quartier Ouest.

Les conseillers, Mme la Vice-Présidente et M. le Président ont renouvelé pour cette instance 3 temps de parole et d'échanges ouverts sur les sujets et l'ordre du jour. Ainsi après chaque intervention, le micro a été tendu pour favoriser le partage, les idées, et le questionnement. Bien évidemment, ce fonctionnement doit se faire avec une écoute respectueuse des points de vue et des sollicitations. Il n'est pas possible de comptabiliser les temps de paroles, cependant, les prises de parole entre les Conseillers de Quartiers, représentants locaux des Orlysiennes et des Orlysiens, et le public présent ce soir, doivent être équilibrés. Certaines réponses seront données ce soir, dans le cas contraire, elles vous seront adressées à titre individuel et/ou collectif, et figureront dans le Compte Rendu.

II. Approbation du compte rendu du Conseil de Quartier Ouest d'Octobre 2023

Le Compte Rendu a été envoyé aux Conseillers de Quartier le 12 Novembre 2023, soit 4 semaines après le CQO. Aucune remarque n'ayant été formulée par les conseillers, le CR a été mis en ligne sur le site de la Ville 4 jours après. La validation au conseil est un dont acte. Aucune question n'est posée sur ce CR.

Pour rappel, les CR sont disponibles sur le site de la ville, rubrique Démocratie de proximité, Quartier Ouest, compte rendu.

CQO	Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
M. Pierre STOUVENEL	Quel est le nombre de chaises de rue installées ?	Thierry CHAUDRON précise que 6 chaises de rue ont été financées sur le budget du Conseil de Quartier Ouest en 2023.

• **Réponses aux questions du précédent CQO:**

Monsieur Yann GILBERT apporte des éléments aux questions restées sans réponses depuis le dernier Conseil.

1/ A la suite de signalements (Mme GAUTHREAU), la Ville a demandé au département de refaire la **signalisation horizontale** (bandes blanches) de la route Charles Tillon depuis la limite VLR/Orly jusqu'à la Station Total. Compte tenu des intempéries, cette réfection n'a pu se faire. Par contre les chaussées ont été rebouchées à plusieurs endroits. Le printemps devrait permettre la mise en route de ce chantier dans les prochaines semaines.

2/ Concernant les **panneaux directionnels** sur les mâts jaunes (panneaux de la Ville), en même temps qu'un état des lieux, leur évolution et la mise à jour sont incluses dans le futur plan de jalonnement du projet de mobilité douce, actuellement en dernière phase de validation.

3/ Les travaux de **peinture sur la voirie** Rue du 11 Novembre ont été réalisés.

4/ A la suite de nombreuses réclamations de riverains du sentier des Ecoles concernant le stationnement anarchique des parents d'élèves déposant les écoliers à la Maternelle Jean Moulin, et en concertation avec eux et les enseignants, la Ville a mis en place une barrière de **restriction d'accès aux véhicules** qui sera fermée 30 minutes le matin et le soir. Cette mesure vise aussi à sécuriser le parcours des écoliers pendant les travaux, l'ouverture et la fermeture de la barrière étant effectuées par l'accompagnateur de traversée. Le dispositif sera en place jusqu'en Juin 2024, et à l'issue d'un retour d'expérience, il sera décidé de maintenir ou non cette installation. Une information aux riverains a été distribuée, un arrêté municipal fixe les modalités pratiques, et en particulier la continuité de l'accès aux véhicules autorisés, aux professionnels et riverains au moyen d'un badge distribué en boîte à lettres.

Les autres questions ayant été traitées directement avec les habitants ou les Associations, aucune ne reste sans réponse concrète ou action. Merci aux services et à l'administration pour son concours.

1^{er} temps d'échange avec le Public

Monsieur Thierry CHAUDRON propose un premier temps d'échange avec le public pour une série de quelques questions.

CQO	Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
M. Jean Michel BONHEUR	Au bout de la Route Ch. TILLON, côté THIAIS, comment sont traités les trous sur la chaussée ?	Thierry CHAUDRON confirme que la Ville d'Orly signale au Département les dégradations sur le périmètre de la commune, et non celle de Thiais. Cependant, la bonne gestion du Département laisse supposer qu'il s'enquiert à chaque demande de l'une des communes de vérifier les tronçons au-delà de celui de l'une ou l'autre des communes (Thiais, Orly, Villeneuve de Roi)
M. Pierre STOUVENEL	Rue du 11 Novembre, une bande blanche n'est plus visible au niveau de la sortie de la voie de Bus	Thierry CHAUDRON fait part du récent re-blanchissage des tracés sur la rue du 11 Novembre. Un point sera fait sur les ajustements à prévoir spécifiquement à cet endroit.
M. LEROUX (public)	Se garer lorsqu'on est handicapé n'est pas facile. Soit les places sont occupées illicitement, notamment au niveau de la Gare d'Orly (stationnement PMR devant le Café-Tabac) et sur place du Marché. Les ASVP contrôlent-ils le stationnement illicite ? Soit, il manque des emplacements PMR.	Thierry CHAUDRON précise que le plan de tournée des ASVP inclut la surveillance de l'occupation des places PMR par des automobilistes sans carte PMR, et que les verbalisations sont faites dès lors que l'infraction est constatée. Ceci sera renforcé encore avec l'arrivée prochaine de la Police Municipale. S'agissant du nombre de places identifiées PMR, la Ville en a implanté aux abords des bâtiments administratifs, et des groupes de commerces. Si d'autres lieux à identifier s'avèrent complémentaires à l'offre existante, la Ville en tiendra compte dans ses projets d'aménagement en concertation avec les pouvoirs publics, aménageurs, et les Associations d'habitants.
M. Dominique RAVERAUD (public)	La barrière Sentier des Vignes pose problème. Avec qui la concertation a-t-elle été réalisée ?	Thierry CHAUDRON précise que pour l'instant, elle ne pose pas de problèmes puisqu'elle ne sera en service que le 11 Mars prochain. Il ajoute que les parents d'élèves du secteur et les enseignants ont été associés au projet pour, d'une part répondre aux attentes de quelques riverains dont les entrées de garages étaient occupées illicitement et anarchiquement, et d'autre part pour garantir la sécurité des écoliers aux abords de l'école en travaux. Les conseillers de Quartiers en local ont été informés. Un arrêté a fixé les modalités et une information sera distribuée en J-3 à l'ensemble de la rue avec les badges riverains. M. CHAUDRON rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation jusqu'en Juin. Une décision de maintien ou non sera prise avec toutes les parties concernées à l'issue. Mme Stéphanie BARRE-PIERREL, Maire Adjointe rappelle que cette fermeture est mise en place car il s'agit d'une demande très forte des parents d'élèves pour la sécurité des enfants, et que cette Fermeture est sur un temps très court. Chacun doit contribuer à ce qui s'apparente à la solidarité et au vivre ensemble.

Anonyme (public)	lorsque la barrière est fermée : accès des usagers, des personnels de secours ? infirmières ? des professionnels ?	Thierry CHAUDRON rappelle ce qui a été déjà dit précédemment, à savoir la continuité de l'accès aux véhicules autorisés, aux professionnels et riverains reste possible au moyen d'un badge d'identification. Chaque résident peut en faire la demande à la Ville bien qu'il soit distribué en boîte à lettres.
M. Abdé NASSIB (Conseiller de Quartier)	Pourquoi le système de badge riverain n'est-il pas proposé pour la Rue L. BONIN ?	Thierry CHAUDRON précise que contrairement au Sentier des Vignes qui ne dispose que d'une seule entrée-sortie possible, la rue BONIN est partiellement accessible par la rue PREVOST. Après plusieurs semaines d'exploitation, aucun signalement ne nous a été remonté, les riverains ayant pris eux-mêmes leur disposition pour harmoniser leur rendez-vous en dehors des périodes de restriction d'accès.

III. Notre Conseil / Notre Quartier / Notre ville en mouvement

• Budget Municipal : grandes orientations.

Monsieur Thierry CHAUDRON informe que le rapport d'orientation budgétaire a été acté au conseil municipal du 8 février dernier, le budget définitif sera lui voté le 4 avril prochain. En effet, il a été décidé un décalage du vote du budget afin de bénéficier des derniers éléments à jour de la loi de finances 2024. Cependant, afin de ne pas mettre en difficultés les associations, les écoles et les projets scolaires, toutes ces subventions ont été votées le 8 février, dont ;

- Vote des subventions pour les projets pédagogiques des écoles primaires/collèges pour l'année scolaire 2023/2024
- Vote des subventions aux coopératives scolaires des écoles d'Orly
- Vote des subventions municipales aux associations pour l'année 2024

Comme dans toutes les communes, la baisse des dotations de l'état a pour effet direct de fragiliser, et de complexifier la construction du budget. La Ville n'échappe pas à cette situation. Voyons ensemble les tendances, dans un contexte budgétaire toujours contraint par les décisions de l'Etat, qui contribuent pour une part à la hausse de dépenses, à commencer par l'incidence des revalorisations salariales, augmentation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux, de la hausse du SMIC, pourtant totalement justifiées et indispensables en période inflationniste ou de pouvoir d'achat tendu. De plus, les collectivités sont confrontées aux augmentations des coûts de l'énergie et des matières premières, tout comme les particuliers.

Enfin, en plus des coûts induits des dégradations suite aux émeutes de 2023, les primes d'assurances sont revues à la hausse, sans pour autant que les fonds d'indemnisations aient suivi la même tendance. Les villes paieront plus de prime en étant moins indemnisées. Qui paye la différence ? : la collectivité.

Face à cette situation, comment maintenir un équilibre ?

Deux piliers générant des rentrées ont été diminués par l'Etat. En effet, si les dotations globalement restent stables, elles ne sont pas réindexées sur l'inflation, et le recours à l'emprunt est impacté par la hausse des taux d'intérêts, multipliés par 4 en 20 mois. Pour autant la municipalité a choisi de maintenir un niveau de service public élevé, en s'adaptant aux attendus de la population. Donc les économies qu'elle inscrit dans son budget n'ont pas d'impact sur le service rendu.

En résumé, et malgré ces difficultés, le budget 2024 permet de faire face à l'inflation et l'augmentation des coûts, tout en restant ambitieux pour les Orlysiens.

Monsieur Thierry CHAUDRON fait part des 3 orientations qui caractérisent la construction de ce budget ;

- Améliorer l'accompagnement des enfants et des jeunes en adaptant l'offre socioéducative et culturelle
- Accompagner les familles et les plus vulnérables dans ce contexte économique difficile dans une démarche de bouclier social
- Offrir un cadre de vie durable porteur d'une citoyenneté active

Ainsi, le budget prévoit un haut niveau d'investissement pour un service public de qualité :

- Le groupe scolaire, espace social et IME Rosa Parks (quartier Est)
- L'école élémentaire Jean Moulin (quartier Ouest)
- Le pôle associatif (Croix Rouge, Secours Populaire, etc..)
- Le plan de mobilité durable (tous quartiers)
- L'étude pour le nouveau groupe scolaire des 15 arpents (quartier Ouest)

• Point Sécurité : grandes orientations.

Monsieur Thierry CHAUDRON propose une évolution du point sécurité du Conseil de Quartier en 2024 pour regrouper désormais 4 rubriques ;

1. Les échanges entre la Police Nationale et la Ville sur des actions en cours et le suivi des plaintes
2. Une nouvelle rubrique Hygiène et Santé
3. Le bilan des signalements
4. La Police Municipale

1. Police Nationale et la Ville

Le périmètre des chiffres communiqués regroupe les faits constatés du 01/01/2023 au 15/11/2023 et les pourcentages comparent la même période par rapport à 2022.

- Les atteintes à l'intégrité physique augmentent de 4%, seuls les vols avec violences baissent de 36%.

- Les atteintes aux biens augmentent de 9%, dont voitures +12%, 2 roues +200%, accessoires de voitures +17,78%.
- Les cambriolages baissent de 70% passant de 77 à 23 au 15/11/2023 MPAP sur les résidences principales.
- Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont en hausse de 80%, dont dégradation de mobilier urbain (émeutes) +200% (6faits) et les injures menaces + 162% (21faits) traduisant un investissement majeur des effectifs de police sur la commune.
- Enfin, le taux d'élucidation est en hausse pour la plupart des infractions, ce qui démontre l'efficacité de l'action de la Police Nationale (PN).

Autre action de la PN, conjointement avec l'URSAFF, la DGCCRF, et la Préfecture, dans le cadre de la lutte contre la Fraude en général, le CODAF a contrôlé 14 commerces orlysiens au 4ième trimestre.

Monsieur Thierry CHAUDRON fait part du bilan de cette autre action de sécurité publique en indiquant que 9 fermetures administratives ont été prononcées pour les durées de 8 jours à 6 mois. Parmi les infractions courantes ; emploi de personnes en situation irrégulière dont 2 sous OQTF, vente de produits de contrebande, non-respect des règles d'hygiène, travail dissimulé, pas de licence de débit de boissons, pas de Registre du Commerce, pas de registre du personnel.

2. Prévention Hygiène et Santé

Mme Annie RAMARIAVELO aborde 3 sujets à l'arrivée des journées de printemps en attendant l'été ;

- Tranquillité partagée dans les jardins

Pour que tout le monde soit tranquille, y compris de l'autre côté de sa clôture, les travaux de bricolage, d'entretien des jardins et de tonte sont autorisés le Samedi de 9h à 12h, et de 15h à 19h, et le Dimanche de 10h à 12h. Les autres jours, de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

Les travaux plus lourds, effectués par les particuliers et les Entreprises sont interdits le week-end. Seules les entreprises peuvent solliciter la ville pour une dérogation, qui est refusée dans 99% des cas.

- Collecte des déchets verts en containers verts

Dès le Mardi 12 Mars, la collecte des déchets verts en containers verts à roulette reprend. Ces déchets sont de 2 types, herbe tondue ou végétaux broyés. Les branchages non broyés sont coupés (longueur 1 mètre) et ficelés en fagots. Le container est mis à disposition par l'EPT, un deuxième peut être demandé. L'EPT prête également un broyeur à végétaux.

- Lutte contre les volants

Sur demande, la ville peut faire intervenir une société spécialisée pour lutter contre les frelons sur la végétation du domaine public (exemple au parc Méliès). Pour les végétaux et arbres chez les particuliers, l'éradication est à la charge du propriétaire. En cas de signalement par un plaignant, la Ville adresse un courrier d'information au propriétaire.

S'agissant des moustiques, notre territoire n'est pas reconnu comme zone à risques par l'Agence des Risques Sanitaires (ARS). En cas de reconnaissance en zone à risques, seule cette agence est décideur et payeur des actions d'éradication. Par contre, chacun est tenu d'observer les mesures nationales dans le cadre de la prévention (par exemple, pas d'eau stagnante dans les coupelles, etc...)

3. Bilan des réponses aux sollicitations des 3 derniers mois

Monsieur Thierry CHAUDRON divulgue le résultat des traitements des demandes reçues depuis le 1er Janvier 2024, soit 23 signalements et/ou sollicitations ;

21 ont été prises en charge et/ou résolus (91%), dont ;

- 8 sur la propreté (35%),
- 5 sur le stationnement voirie (22%),
- 4 sur la sécurité (17%),
- 3 sur incivilités/voisinage (13%),
- 1 autre catégorie (4%),

Enfin, 78% des signalements sont traités à J+2.

4. Installation de la Police Municipale, déploiement et missions prioritaires

Monsieur Thierry CHAUDRON indique que la Cheffe de la Police Municipale (PM) a pris ses fonctions le 1er mars dernier. 4 Policiers municipaux arrivent et seront déployés à partir de Mars/Avril 2024, sachant que l'effectif à terme comprendra 10 agents au total. La PM investira les locaux municipaux au Centre Administratif (petit commissariat de Police, et d'autres locaux). 2 véhicules opérationnels sont affectés, et s'ajoutent au véhicule des ASVP.

La Cheffe de Police Municipale dispose d'une feuille de route avec des missions prioritaires de déploiement des actions de terrain. Elle est placée sous l'autorité directe de Mme la Maire.

La PM s'inscrit dans le dispositif de tranquillité publique de la Ville d'Orly (Médiation Sociale et PM) tel qu'il a été présenté en Conseil Inter-Quartiers en Mai 2022.

A la question qui fait quoi entre la Police Nationale (PN) et la Police Municipale (PM), Monsieur Thierry CHAUDRON rappelle que ;

- La PN a en charge la Sécurité publique et la Répression de la délinquance 24h/24 et 7j/7

→ La PM a en charge la Tranquillité publique et la Salubrité publique diurne et jusqu'en soirée (selon les horaires définis dans le cadre de fonctionnement)

Parmi les principales missions, la PM est chargée de ;

- Faire respecter les règles de stationnement
- Lutter contre les dépôts sauvages
- Faire respecter les arrêtés de la Maire
- Lutter contre les chiens dangereux
- Lutter contre le tapage diurne
- Sécuriser les évènements publics
- Agir dans les conflits de voisinage
- Faire respecter le code de la route

• Redécoupage électoral des bureaux de vote 1 et 12 et délocalisation du bureau de vote n°9

Monsieur Jinny BAGE fait part du redécoupage des bureaux de vote qui va être effectué afin de rééquilibrer les bureaux de vote (BV). Le code électoral préconise en effet que pour une meilleure gestion les bureaux de vote ne doivent pas dépasser 1000 électeurs. Le redécoupage sera mis en œuvre pour les prochaines élections européennes qui ont lieu le dimanche 9 juin 2024. Pour le Quartier Ouest, le redécoupage n'affecte pas les habitants de ce secteur, par contre les lieux de BV et leur nom changent.

1) Bureaux de vote N°1 et N°12

Dans l'Hôtel de ville, il y aura deux bureaux de vote, le n°1 et le n°12. Il n'y a plus de bureau dans le centre administratif.

- le bureau de vote n°1 s'appelle désormais : Hôtel de ville/Salle du conseil, situé 1 place François Mitterrand.

3 rues qui étaient dans le bureau n°12 y sont rattachées : l'avenue de la victoire du numéro 0 au 18, la rue du verger (toute la rue) et la rue des maçons (toute la rue).

- le bureau de vote n°12 s'appelle désormais : Hôtel de ville/Salle des mariages, situé 1 place François Mitterrand.

L'avenue Adrien Raynal est désormais rattachée complètement au nouveau bureau n°12.

2) Bureau de vote N°9 (quartier EST)

Le bureau de vote n°9 n'est plus à l'école maternelle Joliot Curie mais est transféré au Gymnase Robert Desnos, rue des hautes bornes

3) Autres Bureaux de vote

Les autres BV demeurent inchangé.

Important : Pour voter le 9 Juin 2024, on peut s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au Vendredi 3 Mai 2024.

Chaque inscrit sur les listes électorales recevra une carte d'électeur pour cette élection.

• Nouvelle Régie de l'Eau : Eau Seine & Bièvre

Monsieur Frank-Eric BAUM rappelle que depuis le 1er janvier 2024, le service de l'eau est repris par la régie publique de la Seine et de la Bièvre avec pour objectif de

Les objectifs principaux sont ;

- maîtriser le service public de distribution,
- Influencer sur le prix de l'eau,
- Mettre en place une politique ambitieuse de renouvellement du réseau,
- Assurer une gestion transparente et par la création de Comité Citoyen à l'initiative de la régie pour une plus grande proximité avec les usagers.

Pour les usagers, quelles conséquences sur le contrat de fourniture d'eau et le paiement de leur consommation ?

1/ pour les usagers réglant directement leurs factures, pour la majorité des cas, les habitations individuelles :

- Résiliation du contrat au 31 décembre 2023. Les factures de résiliation sont en cours de transmission par Véolia,
- Prochaine facturation réalisée par la régie Eau Seine et Bièvre en juin 2024,
- Choix des différents modes de paiement envoyé fin décembre, mais il est encore possible d'envoyer son coupon réponse à la régie.

2/ pour les usagers en des habitations collectives en copropriété et/ou locataires (bailleurs et privés) : aucune démarche n'est à faire. Toutes les informations sont connues par les bailleurs et les Syndics. Chaque entité effectuera la régularisation au moment de l'apurement des charges. (cas général)

Monsieur Franck Eric BAUM confirme le maintien du Dispositif S'Eaulidaire, une aide sociale pour les plus démunis reconduit par la Ville et désormais géré par le CCAS.

Les bénéficiaires Orlysiens ont reçu un formulaire de la Régie ESB informant que l'abonnement sera automatiquement transféré à la régie. Le CCAS recommande d'y répondre au plus vite en indiquant le mode de paiement et en renvoyant le formulaire. Cela évitera d'avoir une facture trop conséquente au mois de juin 2024.

L'aide financière pour payer la facture d'eau, instruite et octroyée par le Centre communal d'action sociale (CCAS), est reconduite par ESB.

Qui peut bénéficier de cette aide à la facture d'eau ?

Tous les abonnés directs qui reçoivent leur facture, mais aussi celles et ceux qui ont un abonnement chez un bailleur (Valophis, ICF, La Sablière, Erigere, etc...) ou une copropriété et dont le montant de la facture d'eau est répercuté dans leurs charges. L'aide du CCAS est attribuée sur critères de ressources et peut atteindre 50% de la facture annuelle. Pour obtenir l'aide, il suffit de venir au CCAS, avec ou sans rendez-vous lundi, mercredi et vendredi matin, de 8h45 à 11h45 avec les justificatifs d'identité, de ressources (toutes les personnes du foyer) et les factures.

À noter, que dans le contexte actuel de hausses des prix et de l'énergie, le CCAS peut aider à payer les factures d'énergie, tous fournisseurs confondus. Une simulation gratuite est faite au CCAS en prenant les ressources, et analysant les difficultés de règlement de ces factures. Les abonnés bénéficiant d'une aide au 31 décembre 2023 sont invités à en informer le CCAS s'ils ne l'ont pas fait encore (depuis le mois de janvier 2024)

En cas de question d'ordre général sur ESB, la régie répond au 01 80 36 91 94 et par Mail : regie.eau@grandorlyseinebievre.fr

NDLR : De nombreuses questions du public ont été posées sans que les élus de la Ville soient en capacité de pouvoir y répondre précisément à toutes. Ainsi Le Président et les Services ont tout mis en œuvre pour faire figurer dans le présent Compte Rendu tous les éléments fournis par la Régie Seine & Bièvre à leur demande.

Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
Approvisionnement en eau ?	<p>Rappelons qu'une votation citoyenne en 2021 a validé très favorablement la création d'une régie publique de l'eau.</p> <p>A ce jour, l'approvisionnement en eau est essentiellement assuré par l'usine de Choisy-le-Roi du SEDIF.</p> <p>A terme, une diversification est envisagée et, notamment, auprès d'Eau de Paris et de son usine d'Orly (qui alimente déjà 25% de la population parisienne)</p>
Bascule du Contrat de l'abonné ?	<p>Le basculement est en quelque sorte automatique, il n'y a pas de démarche impérative. Un courrier a été transmis à l'ensemble des abonnés fin novembre 2023, de nombreuses personnes sont entrées en contact avec la régie à la suite.</p> <p>Ceux qui souhaitent des informations/précisions peuvent contacter le Centre de Relation abonnés et facturation:</p> <p>Par mail à l'adresse suivante : regie.eau@grandorlyseinebievre.fr ;</p> <p>Par téléphone : 018 036 91 94 ;</p> <p>à l'adresse suivante : Orlytech - 1, rue Maryse-Bastie, 94390 Paray-Vieille-Poste, Tramway T7, arrêt Hélène-Boucher ; le lundi de 8h à 18h, du mardi au vendredi de 8h à 17h</p>
Application mobile et services pour le suivi du contrat ou de la consommation ?	<p>Il n'y a pas d'application mobile à proprement parler, mais un site internet « clients » (type EDF, opérateurs télécoms...) qui est « responsive » sur petits écrans, et qui remplit donc les mêmes fonctionnalités qu'une application.</p> <p>Ce service appelée <u>Agence en Ligne (AEL)</u> est prêt ; simplement pour être activé quelques informations utiles sont encore attendues de l'opérateur sortant, au risque sinon de créer de la frustration avec un compte « vide ».</p> <p>Ce service devrait être opérationnel courant mars/début avril.</p> <p>L'ensemble des abonnés ayant transmis une adresse mail seront informés de la possible création d'un compte client, dès ouverture de cette AEL et, pour les autres, à réception de la première facture.</p> <p>A noter qu'il y aura également prochainement un site internet pour informations générales sur la régie, avec renvois réciproques vers l'AEL.</p>
Quel sera le prix de l'eau ?	<p>Le prix de l'eau payé à Orly depuis 2023 est déjà moindre que ceux des communes du SEDIF (9c€/m3) puisque les élus ont décidé de ne pas augmenter la part qui revenait à la régie, avant même la reprise du service, contrairement au SEDIF</p> <p>En 2024, les élus ont décidé (à nouveau) de <u>geler le prix de l'eau</u>, en dépit d'une inflation forte. Le prix de l'eau est donc inchangé (à noter simplement qu'un « arrondi » dans les montants a été pratiqué pour ne garder que des centimes et non de nombreux chiffres « après la virgule »)</p> <p>A terme, le but de la régie est bien de <u>maîtriser le prix de l'eau, si possible de le baisser</u></p> <p>Dans le cas classique (pavillon), tarif général et compteur de diamètre 15, le prix se décompose en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part fixe 27€60/an - Part variable : 1,22€/m3 jusque 180m3/an, 1,65€/m3 au-delà <p>Attention, la part eau potable de la facture d'eau est minoritaire, il y a aussi des parts assainissement et organismes publics sur lesquelles la Régie ESB n'a pas la main.</p> <p>Le but du passage en régie est de ne pas subir des augmentations pour distribuer des dividendes, mais bien pour agir et garantir un approvisionnement fiable, sans fuite, avec un réseau entretenu. La lutte contre le gâchis crée une économie d'échelle, et certains coûts n'existeront plus.</p> <p>Enfin, on entre dans une ère où l'eau devient rare, et donc le service public nous assure de disposer de l'eau de manière responsable et écologique, dans une situation climatique compliquée.</p> <p>En toute transparence, la Régie propose la création d'un comité citoyen qui disposera de tous les éléments de gestion et de prospective de la Régie Citoyenne et Publique.</p>
Quand l'abonné aura sa facture ?	<p>La régie gère un très grand nombre d'abonnés, et a donc été amenée à étaler la facturation selon les communes. Par ailleurs, celle-ci sera semestrielle et non plus trimestrielle, compte-tenu des échanges avec le Trésor Public dont la régie dépend en partie au plan financier.</p> <p>Orly se « retrouve » ainsi avec des factures en juin et décembre, de même que Fresnes et Chevilly. La première facture est donc prévue en juin prochain, voire même début juillet pour les derniers abonnés en cas de léger retard. Il y aura effectivement 5/6 mois de consommation environ depuis le 1er janvier 2024.</p>

Cependant, il est possible de mettre en place dès à présent une mensualisation à cette facturation semestrielle, en contactant le centre de relation abonnés et facturation.
Attention : les usagers non abonnés (généralement ceux en collectif) paient l'eau à travers les charges et n'ont donc pas de facture « directe ».
Le changement ne se fait pas d'un claquement de doigt. Veolia perd 9 communes donc ne facilite sans doute pas les choses. La mise en place est un peu plus longue que prévue, mais laissons le temps à la régie de s'installer.

• Prolongement de la ligne 14 et Ouverture de la Gare ORLY-THIAIS

Monsieur Sylvain CAPLIER annonce que la mise en service des nouvelles gares la ligne 14 du métro prévue en juin 2024 sera bien respectée. Une visite de chantier de la gare « Thiais – Orly » pour les Conseillers de quartier de la Ville a été un temps envisagée. Cependant les dernières finitions et essais ont entraîné le décalage du contrôle de la commission de sécurité et a contraint RATP à ne pas maintenir cette visite en avant-première.

Un événement plus large sous forme d'une inauguration s'adressera au grand public et aux élus. Les Conseillers de quartier seront informés, dès connaissance de la date. Cette manifestation aura lieu en Juin 2024. Les acteurs dont la Société du Grand Paris, Ile de France Mobilités, et la RATP communiqueront en temps venu.

CQO	Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
Mme Pascale SOULARD (public)	Seule la Gare ORLY-Aéroport de la L14 serait ouverte en Juin pour les Jeux Olympiques de Paris, les autres seraient mises en service après les JO ?	Thierry CHAUDRON précise après vérification auprès de la SGP que la Gare d'Orly-Thiais ouvrira bien en juin 2024. Sur ce prolongement Sud de la L14, seule la Gare de Villejuif Gustave Roussy ne sera pas mise en service en juin 2024 mais en décembre 2024 en raison de l'interconnexion avec la ligne 15.

• Tri des bio-déchets : obligation réglementaire

Mme Annie RAMARIAVELO cite la Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, qui oblige les collectivités à proposer une solution de tri à la source des biodéchets, et amène à se poser plusieurs questions ;

- Qu'est-ce que les biodéchets ?
Les biodéchets sont composés de 2 éléments :
 - les épluchures, coquilles d'œufs
 - les restes alimentaires crus et cuits.
- Est-ce obligatoire de faire le tri de ses biodéchets ?
- non, l'obligation concerne les collectivités qui doivent proposer aux citoyens des solutions de tri à la source des biodéchets.
- Je suis en pavillon, puis-je apporter mes restes alimentaires à la borne d'apport volontaire ?
- oui, à partir de Septembre 2024. il n'est pas recommandé de mettre les restes alimentaires dans les composteurs individuels (odeurs, et donc attirance d'animaux nuisibles, ...)
- Que deviennent les biodéchets déposés dans les bornes d'apport volontaire ?
- Ils sont collectés et emmenés dans une usine, située à Villeneuve-Saint-Georges, puis broyés et mélangés pour former une « soupe » qui est ensuite emmenée sur un autre site en Ile-de-France pour la méthanisation, et production d'énergie.
- Qu'a engagé l'EPT ?
L'EPT Grand Orly Seine Bièvre s'est engagé dans une démarche de sensibilisation à destination des écoliers par ;
 - Le déploiement des tables de tri dans les écoles élémentaires de la ville depuis le 7 novembre, et les maternelles en Mars 2024,
 - La formation du personnel de cantine et des animateurs du temps périscolaires,
 - La sensibilisation des enfants au gaspillage alimentaire et au tri,
 - Le compostage individuel en place depuis 1999 à Orly, et repris depuis 2017 par l'EPT,
 - Les Bio-seaux et borne de biodéchets présents dans l'habitat Collectif en Septembre 2024, (chaque résidence en fait la demande à l'EPT)
 - Le composteur partagé à la résidence Méliès : il a été inauguré le 24 janvier 2024. Il récolte les épluchures des résidents et de la cuisine.

Pour conclure : le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.

2ième temps d'échange avec le Public

Monsieur Thierry CHAUDRON propose un deuxième temps d'échange avec le public pour une nouvelle série de quelques questions.

CQO	Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
M. Sylvain CAPLIER (Conseiller)	Au feu station Total beaucoup de gens passent la ligne blanche. Est-ce qu'il y a vidéo-verbalisation ?	Thierry CHAUDRON précise que la PN nous a poussé à mettre camera à cet endroit à cause du non-respect des feux. La zone est classée en vidéo-verbalisation mais elle n'est pas automatique. Il y a un officier de PJ assermenté qui constate l'infraction sur la vidéo pour pouvoir dresser une verbalisation aux contrevenants. Pour rappel, aujourd'hui, la vidéo-verbalisation opérée par les ASVP sur la Ville ne concerne seulement les infractions de stationnement.

M. Vincent CHARLOT (conseiller)	A la résidence MELIES, les résidents sont satisfaits de la collecte des biodéchets. Depuis l'inauguration, les problèmes signalés ont été résolus grâce à Directrice.	Merci pour cette intervention.
Mme Pascale SOULARD (public)	Le Val-de-Marne est recensé sur le site de l'ARS comme un territoire où le moustique tigre est présent. A l'aéroport d'Orly, il existe des dispositifs de prévention. La ville peut-elle organiser aussi des actions de prévention ?	Thierry CHAUDRON précise que le Val de Marne n'est pas engagé dans la lutte contre les moustiques, toute population confondue, comme les départements du Sud de la France (pe Var), où des appareils anti-moustiques sont placés dans les rues, et lieux publics.

NDLR : Compléments d'informations fournis par le service Hygiène de la ville sur la prévention des moustiques tigres :
 Les opérations de démoustication sont déclenchées par l'ARS en période de surveillance renforcée du moustique tigre (mai à novembre) lorsque qu'un cas de dengue, zika ou chikungunya lui est signalé. Ces maladies sont à déclaration obligatoire auprès de ses services par le médecin qui les diagnostique. Il faut également que la personne identifiée soit contagieuse et que des moustiques adultes sont identifiés dans son environnement immédiat.
 Ces opérations de démoustication sont donc déclenchées dans l'objectif unique d'éviter la dissémination de ces maladies, en éliminant les moustiques potentiellement porteurs dans un périmètre défini de 150m autour des lieux fréquentés par les malades de façon rapide.
 A ce jour, il n'y a eu aucun cas de dengue, zika ou chikungunya sur la commune d'Orly. Dans la mesure où un cas de maladie se confirmerait une enquête entomologique serait réalisée.
 Afin de limiter les lieux de repos des larves de moustiques, les autorités sanitaires recommandent une surveillance de l'environnement proche des habitations et la suppression lieux suivants susceptibles de collecter de l'eau : soucoupes de pot de fleur, vases, bidons, bâches, coutières, doubelles à ciel ouvert et brouette.

CQO	Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
Mme Florence AIT SALAH. (public)	Je propose de travailler à un diagnostic sur les changements climatiques.	Thierry CHAUDRON annonce que des groupes de travail pluridisciplinaires sont proposés dans la 2 ^{ème} partie du conseil, dont sur le thème Santé publique, Environnement et bien être, et note votre candidature.
Mme Florence AIT SALAH. (public)	A propos de la PM, quel est le budget dans sa projection ? La PM sera-t-elle armée ?	Thierry CHAUDRON reprécise les informations déjà données lors des précédents Conseils et lors des réunions publiques. Le budget de fonctionnement à effectif atteint est estimé à 0,5M€. La PM sera armée. Pendant toute la période de recrutement et au-delà, la Ville n'a eu que des refus de candidature en raison de l'absence d'arme à feu dans la fiche de poste. Ceci a conduit la Ville à revoir sa position pour s'aligner sur les 47 autres villes du Val de Marne disposant d'agents armés.
Mme Pascale SOULARD (public)	Le Val-de-Marne est recensé sur le site de l'ARS comme un territoire où le moustique tigre est présent. A l'aéroport d'Orly, il existe des dispositifs de prévention. La ville peut-elle organiser aussi des actions de prévention ?	Thierry CHAUDRON précise que le Val de Marne n'est pas engagé dans la lutte contre les moustiques, toute population confondue, comme les départements du Sud de la France (pe Var), où des appareils anti-moustiques sont placés dans les rues, et lieux publics.

IV. Evénements marquants

• Bilan des activités et manifestations Janvier à Mars 2024

Monsieur Yann GILBERT dresse le bilan des principales manifestations sur la ville, dont ;

Vœux aux seniors : Comme tous les ans, la Municipalité a proposé un moment privilégié de partage et de vivre ensemble aux seniors orlysiens avec des activités au choix :

- Banquet dans les salons de la Mairie les 16 et 17 janvier (293 participants)
- Déjeuner spectacle brésilien à l'abbaye royale Notre Dame de Cercanceaux à Souppes-sur-Loing, les 18 et 19 janvier (467 participants)

Vœux aux associations : Madame la Maire a souhaité proposer cette année une rencontre avec les associations à l'occasion des vœux le 29 janvier 2024 dans les salons de la mairie. Plus de 150 participants représentant 56 associations ont répondu présent, avec des échanges riches entre associations et avec les élus.

Forum formation et découverte Métiers : Ce forum a permis au jeune public de participer aux Tables rondes sur des différents secteurs d'activités, s'informer autour de la création d'entreprises, avec une animation avec le Théâtre Forum par la compagnie Véga et Cultures du Coeur. 30 Instituts de formations, ou département formations d'entreprise publiques et privées ont pu renseigner les jeunes, au même titre que les acteurs de la formation professionnelle.

Forum de l'Emploi : Le Mercredi 13 Mars, dans les salons de la Mairie, de 10h À 16h30, s'est tenu le Forum de l'Emploi avec des Jobs dating, des rencontres avec des professionnels de l'emploi, des conseils pour valoriser son CV et préparer ses entretiens. Le programme inclut ;

- la préparation aux entretiens
 - le job-dating (sur inscription au 01 48 90 23 55) de 14h à 16h
 - l'espace création d'entreprises et les acteurs de l'insertion professionnelle
- 33 entreprises ainsi que 7 acteurs de l'insertion ont accueillis 285 demandeurs d'emploi à cette journée.

Journée Internationale du Droit des Femmes : Mme Annie RAMARIAVELO présente la mobilisation de la Ville à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, avec les spectacles, films, ateliers et animations du 3 au 10 mars 2024, afin de sensibiliser petits et grands à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'espace public, la sphère privée ou encore professionnelle.

La programmation :

- ➔ mercredi ensemble, le 6 mars au Centre social Andrée Chedid, dont l'Atelier couture tote-bag, fresque participative,
- ➔ vendredi 8 Mars à 20h30 la compagnie « En cours de route » se produit au Centre culturel Aragon-Triolet.
- ➔ Dimanche 10 mars à 15h, au Centre culturel Aragon-Triolet, Projection en avant-première du film « Il reste encore demain », - Film italien de Paola Cortellesi sur la violence quotidienne subie par une femme, mais aussi d'entraide et d'émancipation féminine

Santé : prévention du cancer colorectal : « Mars bleu », l'action sur le mois de prévention du cancer colorectal s'est tenu du 4 au 10 mars 2024 avec 2 matinées de sensibilisation au Centre Municipal de Santé Gisèle Halimi :

- Jeudi 7 mars matin en direction des agents municipaux avec la participation de la Ligue contre le cancer
- Jeudi 14 mars matin sur la place du marché de la rue des Hautes Bornes avec la participation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne

• Événements à venir (Avril 2024 à Juillet 2024)

Conseil des Séniors : Mme Annie RAMARIAVELO fait part du renouvellement des membres du Conseil des Seniors qui aura lieu lors du Conseil municipal du 4 avril 2024. A cette occasion, une nouvelle dynamique sera donnée aux activités et aux projets du Conseil des seniors. Comme le prévoit le règlement intérieur, ses membres sont désignés par tirage au sort après un appel à candidatures. L'inscription peut se faire sur internet, site de la ville, ou les candidatures déposées dans les urnes présentes dans les accueils des bâtiments administratifs de la Ville.

Pour être éligibles au Conseil des seniors, les personnes doivent répondre aux critères suivants :

- Résider à Orly ;
- Etre âgé de 60 ans et plus ;
- Ne pas être élu municipal ou administrateur du CCAS ou conjoint d'une personne occupant l'une de ces fonctions ;
- Deux conjoints ne peuvent siéger ensemble.
- Candidatures jusqu'au 27 mars 2024.

Enfin, le Spectacle des seniors aura lieu le Dimanche 26 mai à 15h, au Centre culturel Aragon-Triolet.

ADP : une large Concertation sur le projet PARIS-ORLY 2035 : Monsieur Thierry CHAUDRON dévoile du 28/02 au 26/05/24 une concertation sur 105 communes, organisée par ADP, sur 4 thèmes dont les accès et la mobilité, les énergies bas carbone, la qualité de service de l'Aéroport et l'Immobilier. La réunion de lancement de ce projet d'un territoire pionnier s'est tenue dans les salons de Mairie le 28 Février dernier. Chaque habitant peut donner son avis, et s'inscrire à 1 ou plusieurs thèmes. Un site dédié : parisorly2035.groupe-adp.com

Distribution de fleurs gratuites : Sur initiative du Quartier Centre, la Municipalité organise pour la 3ème année consécutive la distribution des fleurs bisannuelles déplantées par les jardiniers municipaux ;

Où : sur la pelouse du centre administratif ;

Quand : en fin d'après-midi, date à préciser fin avril

Qui : on a besoin de volontaires pour le bon fonctionnement de la distribution aux cotés des agents de la ville.

Monsieur Thierry CHAUDRON fait part des Instances et commémoration des 3 prochains mois ;

- ➔ Mardi 19 Mars : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie
- ➔ Jeudi 4 avril : conseil municipal – Vote du budget primitif 2024 - Renouvellement du Conseil de la culture et du Conseil des seniors à 19h, Salle du Conseil à la mairie
- ➔ Dimanche 28 avril : Commémoration dans le cadre de la journée de la déportation à 11h30, Monument au mort
- ➔ Mercredi 8 mai : Commémoration du 8 mai 1945 à 11h30, Monument au mort
- ➔ Vendredi 10 mai : Commémoration dans le cadre de la Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions à 11h30, devant le Centre administratif
- ➔ 1er et 2 juin : Festival des arts de la rue « Orly en Fête » au Parc Méliès et accueil des nouveaux orlysiens
- ➔ Jeudi 6 juin : conseil municipal en Salle du Conseil à la mairie
- ➔ Dimanche 9 juin : élections européennes de 8h à 20h dans les différents bureaux de vote de la ville

• Communication autour des projets du quartier

Monsieur Thierry CHAUDRON indique le démarrage des travaux 5/7 BONIN, projet présenté en 2022 et réalisé par I3F. (26 logements)

A la suite de la réunion de concertation de fin 2023, la réhabilitation du secteur FOCH/BONIN/GRATTECOQ va aboutir au dépôt d'un permis de construire. L'architecte en charge du projet a tenu compte des remarques formulées par les habitants et la ville. Le démarrage des travaux est prévu pour le 2ième semestre 2024.

Enfin, fin Janvier, une première réunion de concertation s'est tenue pour le projet d'aménagement Aérodrome/11 Nov/ Charmilles, avec les habitants, et l'Association Parc de la Cloche. Beaucoup de points ont été évoqués, en

particulier sur la partie située allée des Charmilles. Les remarques et souhaits seront pris en compte par l'aménageur, et un projet modificatif sera prochainement soumis à une 2^{ème} concertation, avant enquête publique, et dépôt du permis de construire.



• Point commercialisation nouvelles résidences

Monsieur Thierry CHAUDRON fait le point sur la commercialisation des programmes neufs sur le Quartier Ouest.

Sur le secteur Parc en Scène - Quinze Arpents

La phase de pré-commercialisation de ces deux lots a débuté le 20/09/2023.

Lot 4.2, résidence Insouciance de Bouygues Immobilier : Il y a 21 logements en accession réservés sur 74, soit un taux de commercialisation de 28%.

Lot 4.3, résidence Équilibre Sogeprom : Il y a 27 logements en accession réservés sur 58 soit un taux de commercialisation de 47%., dont 45 % de propriétaires occupants.

Sur la ZAC Chemin des Carrières

Lot 1, résidence Le Bas Marins de Demathieu et Bard : C'est une résidence de 60 logements, 30 en accession libre et 30 en logements locatifs sociaux. Il y a 5 logements en accession réservés sur 30 soit un taux de commercialisation de 16%, dont 40 % de propriétaires occupants.

Lot 2, résidence Les Jardins de la Victoire de Vinci : C'est une résidence de 182 logements, 151 en accession libre et 31 en logements locatifs sociaux. Il y a 65 logements en accession réservés sur 151 soit un taux de commercialisation de 43%, dont 25 % de propriétaires occupants.

Lot 7bis, résidence Villa Les Perrières de l'Immobilière Île de France : C'est une résidence de 29 logements, tous en accession libre. Il y a 6 logements en accession réservés sur 29 soit un taux de commercialisation de 20%, dont 66 % de propriétaires occupants.

En résumé, et sur l'ensemble des programmes, le taux de commercialisation est de 40% (tx moyen au 7 Février 2024) et 43% de propriétaires occupants.



• Travaux de longue durée

Monsieur Thierry CHAUDRON décrit les 2 chantiers de longue durée, à savoir ;

Avenue de la victoire : Dans le cadre de la construction des logements de la ZAC Carrières, tous les partenaires et la Ville se sont engagés à utiliser la géothermie comme solution économique et écologique de chauffage de ce nouveau quartier. Des travaux de raccordements au réseau existant de chauffage urbain vers ces nouvelles constructions débutent le 5 Février et jusqu'au 30 juin 2024 sur l'avenue de la Victoire depuis la rue Anatole France jusqu'à la rue Parmentier. Ceci a pour conséquence la neutralisation ponctuelle du stationnement et de la circulation sur cet axe pendant cette période. (Circulation par demi-voie)

Les intervenants ont pour mission de garantir les accès, (ponts rigides devant les propriétés) la sécurité des piétons (déviation du parcours), et la circulation automobile au cours de ces phases de façon à ce que la gêne dure le moins long possible, en apportant les corrections nécessaires en cas de besoin. Un flyer a été boité à destination des riverains proches de cet axe.

Piscine municipale : Pendant l'été 2023, il y a eu des travaux de rafraîchissement : essentiellement des peintures à l'accueil et sur les nouvelles portes des vestiaires et le remplacement des têtes de douches. Ensuite, Pendant la période des vacances de février 2024, les travaux du toit de la piscine sont effectués.

Le remplacement de la Centrale de Traitement de l'Air (CTA), nécessite une fermeture de 3 mois, En attente de la décision de Madame la Maire sur le choix de la période de cette fermeture, la DST a mis en place un contrôle mensuel de la qualité de l'air, et attend le rapport des diagnostics structures par l'entreprise en charge de l'audit des bâtiments municipaux.

V. La parole aux Conseillers de Quartier

Avant de laisser s'exprimer les Conseillers de Quartier Ouest, Monsieur Thierry CHAUDRON fait un point rapide sur les Groupes de Travail n°7 à 11.

GT n°7 : Chaises de rues : A la suite du vote à l'unanimité du CQO en faveur de la participation financière, les chaises ont été réceptionnées et seront posées aux emplacements prévus. La dissolution du Groupe dont la mission est terminée est actée en séance.

GT n°8 : Stationnement Cité Jardins : A l'issue de la 4^{ème} Phase de concertation de Décembre 2023, les services techniques ont présentés un plan avec 166 emplacements, incluant la signalétique verticale et horizontale adaptée. Il est rappelé que la Cité Jardins conserve sa zone à vitesse limitée à 20km/h, sans modification de la voirie en elle-même.

- Le principe de la Zone Bleue (tolérance de 1h30 de stationnement) est acté sur tout le quartier, respectant ainsi les mêmes dispositions présentes sur toute la Ville. Le principe du stationnement payant est abandonné.

- Le plan présenté satisfait l'ACJO, des petites modifications à la marge pourront être formulées et actées.

Les décisions de la ville confirment ou amendent les précédentes concertations.

- L'adresse et/ou la parcelle est l'identification de base,
- 2 badges par parcelle et/ou adresse,
- 1 carte par voiture. Non cessible.
- Pas de restriction de stationnement dans la durée.
- La durée de la carte est illimitée (au lieu de 3 ans)
- La carte est gratuite (au lieu de payante). S'il y a des dérivés dans les renouvellements intempestifs de cartes, des mesures correctives seront prises et une facturation envisagée.
- Les vérifications de l'éligibilité se font sur la délivrance de la Carte Grise, d'un justificatif de domicile (facture EDF et/ou Avis d'imposition et/ou Quittance de Loyer)
- La gestion des cartes (demande, vérification, édition et mise à disposition) se fera en régie par la Police Municipale, dès sa création, et placée sous la responsabilité opérationnelle du Chef de Police Municipal, sous l'autorité de Mme La Maire. (Les Agents sont assermentés et habilités au contrôle des pièces). Cette décision évite de recourir à un prestataire extérieur et donc un coût élevé.
- La gestion en régie garantit la conformité en matière de protection des données (RGPD)
- En arrivant dans le quartier, l'association informe de nouveau résident du système de carte de résident, et oriente vers la Mairie, puis la Police Municipale.
- Au départ du résident, la carte est restituée. Un mois après le départ effectif, la carte est annulée.
- L'habitant reçoit par la Police Municipale une convention de mise à disposition qu'il approuve à la remise de la(les) carte(s)
- Les personnels de l'école BAUDELAIRE seront dotés de carte de résidents, jusqu'à la fin de l'existence de l'établissement.

Les locataires de la résidence ERIGERE se verront proposer, dans le cadre de la résidentialisation, une offre de stationnement. L'EPAORSA et le Bailleur travaillent ensemble sur cette offre. A l'issue la Ville proposera de manière identique les cartes de stationnements aux locataires qui le souhaitent.

GT n°11 : circulation Joffre/Bonin/Vignes : La préconisation du GT 11 sur la mise en sens unique de la Rue Joffre (sens unique qui vise à fluidifier le trafic dans le sens sud-nord, et le stopper dans le sens nord-sud) demeure une priorité, même avec la restriction temporaire de circulation pour la sécurisation du parcours des écoliers vers Jean MOULIN. Elle est d'autant plus motivée que la circulation s'est légèrement densifiée, ce qui justifie un accès exclusif aux riverains. Le groupe de travail se réunira en Avril 2024.

A propos de restriction de circulation temporaire, les travaux sur ce secteur ont obligé la ville à prévoir un dispositif pour sécuriser l'entrée et la sortie des enfants de l'école maternelle Jean Moulin. Il a donc été retenu le même dispositif que la rue Louis BONIN. Les services ont installé une barrière escamotable qui fermera l'accès du Sentier des Vignes UNIQUEMENT aux horaires d'entrée et de sortie des écoliers (30 minutes le matin, 30 minutes le soir). Cette fermeture et réouverture seront assurées par une personne présente sur ces créneaux. Les riverains et les Conseillers de Quartiers en local, ont été informés par un arrêté municipal, et d'une information en boîtes à lettres. De surcroit, cela répond à une forte attente des riverains se plaignant des stationnements anarchiques en particulier devant leurs portails de propriété.

Conformément aux décisions prises lors du précédent Conseil de Quartier Ouest du 17 Octobre 2023, Monsieur Thierry CHAUDRON propose dans le cadre du projet « Réunir pour imaginer et agir » une approche transverse des sujets jugés majeurs, une sorte de « fil rouge » pour les 24 mois à venir (2024/2025).

Le CQO a validé d'associer les 2 collèges de cette instance, le public, des volontaires, et un ou plusieurs services de la Ville sollicités pour l'occasion, en fonction du thème.

Il propose de constituer les groupes ainsi et prend acte des candidatures suivantes ;

GT n°13 : « Le bien être dans le Quartier Ouest » qui comprend les thématiques Environnement, Santé et Proximité : Mme Florence AIT SALAH, M. Abdé NASSIB, M. Jean Michel BONHEUR, M. Dominique RAVERAUD.

GT n°13/A « Aménagement Jardin Ouest CJ »

Monsieur Thierry CHAUDRON fait part de la constitution d'un sous-groupe GT n°13/A « Aménagement Jardin Ouest CJ » proposé par l'EPAORSA sur le futur jardin côté ouest de la Cité Jardin, groupe composé de Mme Magali BUZON, M. Abdelkarim GUERROUDJ, Mme Laëtitia CROLET, M. Claude POUGET, et un représentant de l'EPAORSA.

GT n°13/B « prévention moustiques » : M. Xavier ZIMMERMAN, Mme Florence AIT SALAH, M. Thierry CHAUDRON, une personne du service Hygiène de la Ville.

GT n°14 : « Tous clients chez nos commerçants » : M. Thierry CAPLIER, Mme Florence AIT SALAH, Mme Irène BRULIER, une personne du service Développement Economique de la Ville, un représentant des Commerces, un représentant des Associations de Quartier.

GT n°15 : « Le transport et la mobilité », dont l'accessibilité au Metro 14 à tous les Orlysiens, moyens à prévoir, information : M. Jinny BAGÉ, M. Vincent CHARLOT, M. François RIPOLL, M. Jean Michel BONHEUR, Mme Laëtitia CROLET.

Monsieur Thierry CHAUDRON invitera avant la fin Mars les groupes pour une réunion de travail en Mairie.

3ième temps d'échange, avec les Conseillers de Quartier Ouest et le Public

CQO	Questions / remarques	Réponses / Décisions / Actions / Engagements
M. Jean Michel BONHEUR (conseiller)	AFMD souhaite qu'une nouvelle rue du quartier Ouest porte le nom Missak MANOUCHIAN.	Thierry CHAUDRON précise que les nouvelles rues de la ZAC Carrières sont déjà nommées. La proposition sera faite à la Ville sur la ZAC Sénia. Monsieur Alain GIRARD, Maire Adjoint Quartier Est ajoute que cette proposition émane de l'association AFMD suite à la retransmission de l'hommage et de l'entrée au Panthéon de Mélinée et Missak MANOUCHIAN au Centre culturel qui a été un succès avec près de 60 personnes. La question de baptiser une rue ou un espace public est posée à la municipalité.
M. Pierre STOUVENEL (conseiller)	Gare Orly-Ville : les toilettes sont cassées. Est-il possible de voir avec le concessionnaire pour les retirer ? Le conteneur à vêtements est régulièrement ouvert et les vêtements sont répandus sur le trottoir amenant des dépôts sauvages. Peut-on retirer ce conteneur à vêtements ?	Thierry CHAUDRON demandera aux Services de contacter le concessionnaire pour procéder à l'enlèvement de la sanisette. Les vandalismes sur les conteneurs à vêtement sont fréquents sur la Ville, qui travaille à leur remplacement au profit d'autres types de collecte. Le Service Hygiène sera sollicité, et une information sera faite au prochain Conseil de Quartier.
Mme Jocelyne BRUNEAU (conseiller)	Clos Marcel Paul : la balayeuse ne passe plus depuis décembre. Les habitants en RDC ne disposent pas de containers pour les déchets verts et doivent les mettre dans des sacs, ce qui n'est pas toujours pratique. Est-il possible d'obtenir des containers ?	Thierry CHAUDRON interrogera les services au sujet du passage de la balayeuse. Pour les containers à déchets verts, VALOPHIS doit demander à l'EPT d'en fournir, comme dans toutes les autres habitations collectives. M. Jinny BAGE, Conseiller Territorial a déjà fait remonter à l'EPT la question de la dotation de bacs pour les déchets verts en immeubles.
Mme Jocelyne BRUNEAU (conseiller)	au sujet des dépôts sauvages, quand on trouve le nom et adresse on le signale mais rien n'est fait, pourquoi ?	Thierry CHAUDRON reconnaît ce fléau qui gêne les habitants, et donne une image très négative à nos quartiers. Chaque signalement de dépôt sauvage se traduit par une intervention commanditée par l'EPT. Ceci a un coût. Nous envisageons d'en faire supporter les frais aux contrevenants, lorsqu'il est identifiable ou pris en flagrant délit. Ceci entre dans les missions de notre Police Municipale comme vu précédemment. Par ailleurs, la Ville peut également rédiger un courrier pour les résidents des habitats collectifs.
M. Abdelkarim GUERROUDJ (conseiller)	Pouvez-vous donner des précisions sur les travaux de chauffage urbain ?	Thierry CHAUDRON précise que les travaux actuels portent sur l'enfouissement des conduites de chauffage urbain par géothermie aux droits des constructions de la ZAC Carrières. Une autre phase prévoira le raccordement direct à ces constructions. S'agissant de la ZAC SENIA, les logements utiliseront d'autres énergies.
M. Abdelkarim GUERROUDJ (conseiller)	Pour nettoyage des rues, il n'y a pas de camion de balayage qui passe dans nos rues, pourquoi ?	Thierry CHAUDRON indique que la ville possède une balayeuse qui parcourt plusieurs fois par an les 44 kms de voirie. Si ponctuellement, un passage est nécessaire, un signalement sur l'Application Smartphone est toujours possible, sur décision du service Voirie, après constat sur place.
M. Sylvain CAPLIER (conseiller)	L'élagage des arbres dans la rue a créé beaucoup de déchets et des saletés y compris jusque dans les habitations. Les gens ont dû se débrouiller pour nettoyer la sève collante chez eux. Peut-on anticiper la période d'élagage ?	Thierry CHAUDRON s'est effectivement rendu compte de la médiocre prestation de l'entreprise, car les déchets de branches n'ont pas été ramassés au fil de l'élagage des arbres. La Direction des Services Technique sera informée de ces désordres, et veillera à la coordination des interventions au meilleur moment.
M. Thierry CAPLIER (conseiller)	La suppression des tables est perturbante et peu pratique lorsqu'on a des dossiers à consulter.	Thierry CHAUDRON prend en compte cette remarque. Un retour d'expérience sur la tenue du ce Conseil avec la nouvelle configuration sera fait fin Mars.

M. Thierry CAPLIER (conseiller)	Quelles sont les modalités d'attribution des subventions municipales aux associations ? Le montant est le même depuis 2008. La salle Marco Polo coûte 35 euros à partir de la 2e utilisation.	Mme Céline ROUILLER précise que le montant total des subventions municipales destinées aux associations est de 728 980 €. 50 associations ont reçu une subvention municipale sur 53 demandes. 3 associations n'ont rien reçu car elles n'ont pas d'activités sur la ville ou pas d'adhérents, ou disposent d'autres moyens d'aide. Il est toujours possible de solliciter une subvention exceptionnelle sur présentation d'un projet. Thierry CHAUDRON rappelle que la Maison des Associations d'une capacité d'accueil de 19 personnes est une alternative offerte gratuitement sous condition d'un partenariat et d'une convention écrite pour des questions de responsabilité et d'assurance.
Anonyme (public)	Quelle est la durée des travaux de gaz, et comment les habitants se chauffent ?	Thierry CHAUDRON précise que les durées de travaux figurent sur les arrêtés municipaux placardés localement sur les poteaux ou les barrières. S'agissant de l'approvisionnement en gaz, GRDF procède au remplacement des coudes et tés de dérivation. Ce remplacement entraîne une coupure allant de 15 à 45 minutes par habitation. Il n'y a donc une gêne très courte sans incidence sur le chauffage.
Mme Anna RODRIGUEZ (conseiller)	Avec les travaux de l'avenue de la Victoire, les bus sont déviés. Il n'y a pas eu d'information.	Thierry CHAUDRON reconnaît que l'information n'a pas été clairement communiquée au moment de l'annonce de la phase de travaux. Les conseillers recevront une information sous 72 heures sur le sujet.
Mme LEROUX (public)	Y a-t-il une commémoration pour le 19 Mars 1962 ?	Thierry CHAUDRON indique que oui, la date a été oubliée dans le slide projeté.

VI. Prochain Conseil de Quartier Ouest

Le prochain Conseil de Quartier Ouest aura lieu ;

Jeudi 20 Juin 2024 à 19h à la Salle de l'Orangerie,

Une invitation sera envoyée par mail.

Monsieur Thierry CHAUDRON remercie Anne MORELLO et Ophélie LETELLIER, qui a permis de mener notre instance avec efficacité, grâce à sa disponibilité. Le Président rappelle que Mmes RAMARIVELO et VERA, MM BAGE et GILBERT, et Monsieur Thierry CHAUDRON sont à votre écoute au Point de Rencontre Quartier Ouest.

Le Président remercie le public, les Conseillers de Quartier, les élus, Les Maires Adjointes et Conseillers Municipaux pour les compléments d'informations apportés au cours des débats, la Direction Démocratie et Vie Locale, et les Services Techniques et Événementiels.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Thierry CHAUDRON remercie l'implication de toutes et tous, pour les échanges d'idées qui sont nés de ce conseil de quartier.
Rendez-vous en Juin 2024 et prenez soin de vous.

Thierry CHAUDRON
Maire Adjoint Quartier Ouest



Le 19 Mars 2024
Direction de la Démocratie de Proximité

CONSEIL DE QUARTIER OUEST



Présidé par
Thierry Chaudron
Adjoint au Maire

COLLÈGE ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES



Jocelyne
Bruneau



Magali
Buzon



Thierry
Caplier



Vincent
Charlot



Abdelkarim
Guerrouj



Anna-Dora
Rodriguez



Pierre
Stouvenel



Abdé
Nassib

COLLÈGE HABITANTS



Laetitia
Crolet



Fabienne
Jaime



Jean-Marc
Raso



François
Ripoll



Luigi
Surace

ET AUSSI...

Jean-Michel Bonheur,
Elisabeth Gauthreau,
Nathalie Robert **Vice-Présidente**

COLLÈGE ÉLUS



Jinny
Bagé



Malika
Vera



Yann
Gilbert



Annie
Ramariavelo



Sylvain
Caplier

Les Conseillers de Quartiers Ouest (mise à jour Décembre 2023)

Coordonnées utiles :

thierry.chaudron@mairie-orly.fr Portable : 06 25 82 94 00

anne.morello@mairie-orly.fr, Directrice Démocratie et Vie Locale

ophelie.letellier@mairie-orly.fr, Coordinatrice des instances participatives, Direction Démocratie et Vie locale